



Puzzle VIDEO
65 rue Baron Leroy
75012 Paris
Tél: 01 45 85 81 76 - planning@puzzlevideo.fr

Rafael Bied-Charreton

43 Allées Léon Gambetta
92110 Clichy
+33659944440
Rafaelbiedramos@gmail.com

Horaires : 10h-12h30 - 14h-18h30
Fermé samedi et dimanche
Paiement et caution acceptés par CB, chèque et espèces
Paiement à l'enlèvement du matériel

Enlèvement : 02/05/2025 entre 10h et 12h
Restitution : 05/05/2025 entre 14h et 18h

Montant de la caution : 2 500,00 €

LUMIERE

Ref.	Détail	PU HT	Qté	Durée (j)	Prix Total
cob300x	APUTURE COB 300 X - 2700K° - 6000K° 1x Balast 1x câble XLR 5 broches 1 Câble Speakon secteur 1x Télécommande 1x bol réflecteur 1x clamp 1x Papillon de serrage 1x sac de transport 1x Pied 1004bac	55,00 €	1	2	110,00 €
cobsl	Aperture Spotlight Compatible jusqu'à cob600 1x porte gobo 1x porte filtre 3x gobo 1x papillon de serrage sur pied 1x Caisse de transport	30,00 €	1	2	60,00 €
ld150	APUTURE Light Dome 150 Diamètre 150cm 1x Toile de diffusion full 1x Toile de diffusion 1/2 1x Nid d'abeille 1x sac de transport	25,00 €	1	2	50,00 €

CAMÉRA

Puzzle VIDEO au capital de 10 000 euros - SIREN 792 130 973 RCS Paris - TVA Intra FR19792130973. Une majoration de 10% par semaine peut être appliquée en cas de non respect des délais de paiement ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour des frais de recouvrement. Pas d'escompte pour paiement anticipé

Ref.	Détail	PU HT	Qté	Durée (j)	Prix Total
omd	Série Olympus Zuiko Monture EF 1x 21mm F2 (Ø80mm) 1x 28mm F2 (Ø80mm) 1x 35mm F2 (Ø80mm) 1x 50mm F1.4 (Ø80mm) 1x 85mm F2 (Ø80mm) 1x 135mm F2.8 (Ø80mm)	130,00 €	1	2	260,00 €
					Sous-Total 480,00 €
					Remise 72,00 €
					Assurance (8.0%) 32,64 €
					Total HT 440,64 €
					TVA (20%) 88,13 €
					Total TTC 528,77 €
					Caution 2 500,00 €

Documents à présenter lors de l'enlèvement

Entreprises

Kbis de moins de 6 mois

Caution

Règlement

Deux pièces d'identité originales d'une personne présente

Particuliers

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

Caution

Règlement

Deux pièces d'identité originales d'une personne présente

Associations

Justificatif de création INSEE

Caution

Règlement

Deux pièces d'identité originales d'une personne présente

CONTRAT DE LOCATION

RESPONSABILITÉ

La personne venant retirer le matériel est considérée comme un représentant de la production et s'engage d'office sur la conformité du matériel ainsi que sur l'extrait de nos conditions générales de location en signant le bon d'enlèvement. Nos conditions de location sont imprimées au verso du bon d'enlèvement lors de chaque location. Le client à la responsabilité de contrôler l'ensemble des appareils avant la prise en charge du matériel de location. Pour vous assurer du bon fonctionnement de notre matériel, nous vous recommandons de faire vos essais dans nos locaux où notre personnel spécialisé est à votre disposition. Dans le cas contraire, aucune réclamation ne pourra être prise en compte après le départ du matériel. Aucun dommage, indemnité, frais de transport ne sera engagé contre Puzzle VIDEO pour la non utilisation du matériel qu'elle qu'en soit la cause. En cas de problème ou de défaillance technique du matériel pendant le tournage, Puzzle VIDEO s'engage à le remettre en état ou à le remplacer dans la limite du possible avec un équipement équivalent. De ce fait, nous vous demandons d'avertir Puzzle VIDEO dans les plus brefs délais pour permettre de remplacer le matériel dans les temps. La responsabilité de Puzzle VIDEO est limitée au maximum au remboursement de la valeur de la location et en aucun cas les conséquences ne lui seront imputées. En cas de dépannage sur le lieu de tournage, les frais de déplacement seront à la charge du client.

CAUTION

La caution sera rendue à la fin de la location lors de la rentrée du matériel et après le contrôle technique. Toutefois, elle sera gardée en garantie s'il y a des réparations à effectuer après dégâts lors de la location selon les conditions de franchise ci-dessus ou si un matériel est manquant. Puzzle VIDEO se réserve le droit d'encaisser la caution pour couvrir les frais de réparation, de location ou en cas de non restitution de tout ou partie du matériel, le montant de la caution viendrait en déduction des sommes dues, toutefois le locataire restera redevable du solde. En cas de perte, vol ou de bris avec impossibilité de réparation, le montant des sommes à débourser sera établi par Puzzle VIDEO sur la base de matériel neuf identique ou équivalent au moment de la location, inclus les frais de port le cas échéant.

PAIEMENT

Le paiement de la location s'effectue comptant à l'enlèvement du matériel, par chèque, CB ou Espèces.

CONTESTATION

Toute location implique l'acceptation sans restriction de nos conditions et en aucun cas les clients ne peuvent imposer les leurs. En cas de litige, seul le tribunal de Commerce de Paris est compétent.

DURÉE DE LOCATION

Nos horaires d'ouverture sont : lundi au vendredi : 10h00 à 12h30 et 14h à 18h30. La durée de location est calculée par tranche de 24 heures. Le matériel peut être retiré au plus tôt la veille du premier jour de location de 15h à 18h et doit être ramené impérativement avant 11h le lendemain du dernier jour de location. La prolongation de la location doit être accordée par Puzzle VIDEO et notifiée au moins 48h à l'avance par mail pour assurer la location suivante. Le matériel rendu en retard sera facturé en supplément sans donner lieu à une remise de dégressivité.

Puzzle VIDEO se réserve le droit de facturer la main d'œuvre pour la remise en état et le nettoyage des équipements ayant subi des conditions sales, humides ou corrosives. Ex : Sites de construction, à la plage, en pleine mer, boue...

ANNULATION DE LOCATION

Si le matériel de location réservé par un bon de commande est annulé le jour du départ, une pénalité couvrant 20% du montant de la location sera demandée pour couverture des frais de réservation.

DOCUMENTS À FOURNIR

Pour la constitution du dossier de location il est impératif de présenter les pièces suivantes lors de l'enlèvement :

- 2 Pièces d'identité d'une personne présente à l'enlèvement. (CNI, Permis de conduire, titre de séjour, passeport). A défaut nous pourrons prendre une pièce d'identité de 2 personnes différentes, à condition que toutes 2 soient présentes lors de l'enlèvement.
- Caution (chèque, espèce ou CB)
- Règlement (Chèque, espèces, CB)
- Pour les particuliers : Justificatif de domicile (Facture EDF/GAZ ou Téléphone)
- Pour les sociétés : Extrait Kbis de moins de 3 mois
- Pour les associations : le récépissé de déclaration (pas la publication au JO)

A défaut, si toutes les pièces ne sont pas présentées lors du retrait du matériel la location ne pourra avoir lieu. La signature du bon de livraison vaut pour l'acceptation totale des conditions de location.

LES CONDITIONS D'ASSURANCE

Le locataire peut demander à Puzzle VIDEO d'ouvrir les droits à une assurance, sans que celle-ci ne soit automatique. Ces conditions ne sont valables que dans le cadre ou une assurance a été souscrite par le locataire auprès de Puzzle VIDEO et que la participation aux frais d'assurance ait été réglée avant le début de la location. La présente assurance couvre les objets indiqués contre les risques de perte, de dommages matériel subis par eux, à condition que ces risques proviennent directement et exclusivement de vol ou de tentative de vol, d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux ou d'une cause accidentelle. En cas de perte ou de vol, l'original de déclaration établie par le commissariat doit nous être remis SOUS 48 h. Tout incident doit être notifié par écrit (maxi 24h suivant l'accident pour se conformer aux conditions imposées par les assureurs). Une participation aux frais d'assurance de 8% avant remise sera rajoutée sur le montant HT de la facture location du client. Il est convenu que la compagnie Puzzle VIDEO bénéficiera sur tout sinistre d'une franchise de 10% du montant du préjudice, avec un minimum de 750 €.

EXCLUSIONS SPÉCIFIQUES

- Le bris interne
- Le vol dans un véhicule stationné de jour comme de nuit sur la voie publique, dans les parkings ou garages surveillés ou non
- La perte inexpliquée

Dans ces cas, le client aura l'obligation de rembourser intégralement la valeur du matériel.

Je certifie l'exactitude de la liste au verso.

Date :

Prénom, Nom :

Signature précédée de la mention 'Lu et Approuvé' :